

Acte mis en ligne le :	04/05/23
------------------------	----------

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	11	12

L'an 2023, le mardi 25 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Valérie MICHA-FRACHON

*Présents* : ANGININ Daniel, CROS Robert, DELAY Monique, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie, MOREL Marie-Josèphe, PORRETTA René, RIGARD Josiane, THOMAS Alexandra.

*Absents* : BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, DECRETTE Bernard, DEVAUX Vanessa, GASS Julie, HORVATH Damien, HUGOU Isabelle, MAGNARD Corinne, MAIRE Nicole.

*Procuration* : MAGNARD Corinne donne procuration à THOMAS Alexandra.

**ACHAT DE GAZ ET D'ELECTRICITE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MIS EN PLACE PAR « TERRITOIRE D'ENERGIES 38 » (PJ)**

Classification contrôle de légalité : 5.7.7

VU la Directive 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

VU la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

VU la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

VU l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 septembre 2014 par Territoires d'Energies Isère (TE38),

CONSIDERANT que TE38 propose au CIAS Collines Isère Nord Communauté d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture de gaz et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations, CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'AUTORISER l'adhésion du CIAS Collines Isère Nord Communauté au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture de gaz et services associés ;
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés, telle que présentée ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention et tout document à venir relatifs à cette affaire ;
- D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du CIAS Collines Isère Nord Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes ;
- D'AUTORISER Madame la Directrice Générale Adjointe de TE38 et la société Mc MA Solutions, Assistant à Maître d'ouvrage, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Valérie MICHA-FRACHON 	René PORRETTA 	- TE38-CIAS Convention achat gaz